



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/94
8 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 1er février 1996 (S/1996/76) dans laquelle vous m'informiez que les membres du Conseil de sécurité avaient souscrit en principe à ma recommandation tendant à ce que la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) devienne une mission indépendante dont le mandat, les effectifs et la composition resteraient essentiellement les mêmes.

Je me félicite que le Conseil de sécurité ait pris cette décision de principe. Les incidences financières et administratives du changement de statut de la FORDEPRENU sont exposées dans les grandes lignes aux paragraphes 21 à 23 de mon rapport du 29 janvier 1996 (S/1996/65).

Ces incidences doivent être examinées en tenant compte de la nécessité de restructurer la présence des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie du fait de l'expiration des mandats de l'ONURC, de la FORPRONU et du quartier général des FPNU, ainsi que de la création de deux nouvelles missions en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, respectivement, en application des résolutions 1035 (1995) et 1037 (1996) du Conseil de sécurité. Je vais présenter dans un document distinct un rapport général sur ces arrangements, qui sera publié sous la cote S/1996/83.

Les services essentiels dans les domaines administratif, logistique et des transmissions étaient fournis précédemment à la FORDEPRENU à partir du QG-FPNU; ils étaient imputés au budget du quartier général et assurés dans les limites de l'effectif autorisé par le Conseil de sécurité. Le mandat du QG-FPNU prenant fin, ces services devront être imputés au budget de la FORDEPRENU et fournis dans les limites de l'effectif autorisé pour cette mission. Comme je l'ai souligné au paragraphe 22 de mon rapport S/1996/65, il faudra augmenter l'effectif autorisé de la FORDEPRENU d'environ 50 hommes, afin d'assurer la présence d'un corps de génie à l'appui des opérations de la Mission.

Précédemment, le commandement général des composantes militaires des trois opérations dans l'ex-Yougoslavie, FORDEPRENU comprise, était exercé en mon nom par le commandant des forces du théâtre d'opérations du QG-FPNU. Cette situation a pris fin le 31 janvier 1996. C'est pourquoi je nommerai prochainement un commandant de la FORDEPRENU, dont relèveront les contingents militaires et le personnel de la Force. Il faudra en tenir compte dans le tableau des effectifs de cette mission.

Je tiens à souligner que, dans le passé, ces arrangements ont été financés en grande partie au moyen du budget du QG-FPNU. Les incidences financières correspondent donc essentiellement à une réaffectation des ressources qui étaient auparavant allouées au budget des FPNU. Comme je l'indiquais dans mon rapport, j'ai l'intention de présenter aux organes compétents de l'ONU des propositions concrètes sur les incidences financières et administratives de la modification du statut de la FORDEPRENU. Je les présenterai en même temps que les dispositions administratives et financières à prendre en vue de la liquidation de l'ONURC, de la FORPRONU et du QG-FPNU, ainsi que pour les nouvelles missions en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, pour que les organes compétents de l'Assemblée générale puissent étudier l'ensemble de ces recommandations.

Étant donné ce qui précède et l'accord de principe du Conseil de sécurité, je serais reconnaissant au Conseil d'approuver l'augmentation de l'effectif autorisé de 50 hommes et la nomination d'un commandant de la Force. Les incidences financières des modifications requises pour faire de la FORDEPRENU une mission indépendante sont exposées dans l'annexe à la présente lettre.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

Annexe

INCIDENCES FINANCIÈRES

1. Comme je l'ai indiqué au paragraphe 23 de mon rapport du 29 janvier 1996 au Conseil de sécurité (S/1996/65), j'ai l'intention de présenter à une date ultérieure aux organes compétents de l'ONU des propositions concrètes sur les incidences financières et administratives de la modification du statut de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Les prévisions de dépenses ci-après sont présentées au Conseil de sécurité pour information.

2. Le montant estimatif des dépenses qu'entraînerait la modification du statut de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine en une mission indépendante relevant directement du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York s'élèverait à 29 millions de dollars pour six mois. Ce montant permettrait de couvrir les dépenses afférentes à 1 050 soldats, 35 observateurs militaires, 26 policiers civils, 73 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux.

3. La ventilation des ressources financières nécessaires, par grande catégorie de dépense, est donnée ci-joint pour information. Si le Conseil de sécurité approuve une recommandation tendant à faire de la FORDEPRENU une mission indépendante, je recommanderai à l'Assemblée générale que les dépenses correspondantes soient considérées comme une dépense de l'Organisation devant être supportée par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres soient portées au crédit d'un compte spécial qui serait créé à cette fin.

Montant estimatif des dépenses prévues au titre de la Force
de déploiement préventif des Nations Unies
(FORDEPRENU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Période initiale</u> <u>de six mois</u>
1. Dépenses afférentes au personnel militaire	12 800
2. Dépenses afférentes au personnel civil	5 400
3. Locaux/hébergement	1 400
4. Remise en état des infrastructures	500
5. Transports	2 100
6. Opérations aériennes	800
7. Opérations navales	—
8. Transmissions	1 500
9. Matériel divers	500
10. Fournitures et services	1 500
11. Fournitures et services liés aux élections	—
12. Programmes d'information	100
13. Programmes de formation	—
14. Programmes de déminage	—
15. Aide au désarmement	—
16. Fret aérien et de surface	1 300
17. Système intégré de gestion	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	400
19. Contributions du personnel	700
Total	<hr/> 29 000 <hr/> <hr/>
